

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS**Code du produit:** 06265050, 06267050.08, 06268000.08, 06269000, 06269410.02**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Emploi de la substance / de la préparation** entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de potassium

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Solution de tensides aqueux.**Composants dangereux:**

CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-xxxx	alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	3 - <5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium ☠ Eye Irrit. 2, H319	3 - <5%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	hydroxyde de potassium ☠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ☠ Acute Tox. 4, H302	3 - <5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1 - <3%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4 Reg.nr.: 01-2119491296-29-xxxx	docosate sodique ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315	1 - <3%
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
phosphates, agents de surface anioniques		<5%

Indications complémentaires:

15763-76-5 (CAS enregistrement REACH)

ultérieurement & alternative CAS: 28348-53-0 / Numéro CE: 248-983-7

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux / lésion oculaire

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec des métaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

VME (France) Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm

Risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm

Peau

Informations relatives à la réglementation VME (France): ED 984, 07.2012

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 3)

DNEL
**CAS: 68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium
(>1 <2.5 mol OE)**

Oral	DNEL	15 mg/kg (VL)
Dermique	DNEL	1650 mg/kg (VL)
		2750 mg/kg (worker long-term)
Inhalatoire	DNEL	52 mg/m ³ (VL)
	DNEL	175 mg/m ³ (worker long-term)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral	DNEL	3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
		7,6 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	13,2 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects)
		53,6 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	DNEL	13,4 mg/kg (consumer) (acute effect)
	DNEL	3,2 mg/kg (consumer) (chronic effect (24h))
Dermique	DNEL	44,5 mg/kg (consumer) (acute effects (24h))
		89 mg/kg (worker) (acute effect (24h))
Inhalatoire	DNEL	38 mg/kg (consumer) (chronic effect (24h))
		75 mg/kg (worker) (chronic effects (24h))
	DNEL	426 mg/m ³ (consumer) (acute effects)
		663 mg/m ³ (worker) (acute Effect)
	DNEL	123 mg/m ³ (consumer) (acute effect, local effects)
		246 mg/m ³ (worker) (acute effect, local effects)
	DNEL	49 mg/m ³ (consumer) (chronic effect)
		98 mg/m ³ (worker) (chronic effects)

CAS: 577-11-7 docusate sodique

Oral	DNEL	18,8 mg/kg (Gambusia affinis)
Dermique	DNEL	31,3 . 18,8 mg/kg
Inhalatoire	DNEL	44,1 : 13 mg/m ³

PNEC
**CAS: 68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium
(>1 <2.5 mol OE)**

PNEC	10000 mg/l (sewage plant)
	0,071 mg/l (sporadic release)
	0,24 mg/l (water (fresh water))
	0,024 mg/l (water (sea water))
PNEC	7,5 mg/kg (gro)
	0,9168 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,09168 mg/kg (sediment (sea water))

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

PNEC	463 mg/l (STP)
	8,8 mg/l (water (fresh water))
	0,88 mg/l (water (sea water))
PNEC	34,6 mg/kg (sediment (fresh water))
	3,46 mg/kg (sediment (sea water))
	2,8 mg/kg (soil)

CAS: 577-11-7 docusate sodique

PNEC	0,0066 mg/l (water (fresh water))
------	-----------------------------------

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 4)

PNEC	0,00066 mg/l (water (sea water))
	0,0653 mg/kg (sediment (sea water))
	0,138 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre P2

Filtre P3

[DIN EN 14387]

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	12,5 - 13,5
----------------------	-------------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥ 100 °C

Point d'éclair	Non applicable.
-----------------------	-----------------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 5)

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 1,12 - 1,14 g/cm³

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Temps d'écoulement à 20 °C 10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réaction exothermique avec acides forts.

10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: acides

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium
(>1 <2.5 mol OE)

Oral LD50 >5000 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (rat) (OECD 402)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral LD50 >7000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2000 mg/kg (rat)

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral LD50 333 mg/kg (rat)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral LD0 1414 mg/kg (Gp)

LD50 1746 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Gp) (OECD 402)

CAS: 577-11-7 docusate sodique

Oral LD50 >2100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >10,00 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC 50 / 96h 20 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 6)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Valeurs déterminantes pour la classification:**68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE):**

Specific concentration limits [SCL] (ECHA)

≥ 5.0% < 10.0% Eye Irrit. 2 | ≥ 10.0% Eye Damage 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Toxicité par administration répétée**CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium**

Oral/ NOAEL >936 mg/kg (rat)

NOAEL 90-92d >440 mg/kg/d (OECD 411 Subchronic Dermal Toxicity: 90-day Study)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****CAS: 68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE)**

LC 50 >10 - ≤100 mg/l (Leuciscus idus) (DIN EN ISO 7346-2)

EC0 >100 mg/l (bacteria) (OECD 209)

EC50 >100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)

>10-100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

NOEC >1-10 mg/l (Leuciscus idus)

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

LC50 / 96h >1000 mg/l (fish) (EPA OPPTS EPA OTS 797)

EC50/3h >1000 mg/l (bacteria) (OECD 209)

EC50 / 48h >1000 mg/l (Daphnia magna) (EPA OPPTS EPA OTS 797)

>100 mg/l (daphnia) (OECD 202)

EC50 / 96 h >230 mg/l (al) (EPA OPPTS EPA OTS 797)

NOEC 96h 31 mg/l (al) (EPA OPPTS)

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

LC50 / 96h 80 mg/l (Gambusia affinis)

LC50 / 24h 165 mg/l (Poecilla reticulata)

EC 50/15 min 22 mg/l (Photobacterium phosphoreum)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral/ EC0/16h 700 mg/l (Pseudomonas putida)

(suite page 8)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 7)

LC0	>3,1 mg/l (Gp)
LC50 / 96h	1474 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48h	1550 mg/l (daphnia) (OECD 202)
EC50 / 72h	1840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOELR 21d	>100 mg/l (Brachydanio rerio) 100 mg/l (Daphnia magna)
CAS: 577-11-7 docosate sodique	
LC50 / 96h	49 mg/l (Danio rerio)
EC50 / 48h	6,6 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 72h	82,5 mg/l (al)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Biodegradation 60-100 % (OECD 301 B Ready Biodegradability -. CO2 Evolution)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Biodegradation 90 % (OECD 301B)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

15 01 02: emballages en matières plastiques

Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA**

UN1719

(suite page 9)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 8)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, N,N-BIS(CARBOXYMÉTHYLE)-ALANINE, SEL TRISODIQUE)

IMDG, IATA

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, N,N-BIS(CARBOXYMETHYL)-ALANINE, TRISODIUM SALT)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



**Classe
Étiquette**

8 Matières corrosives.
8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

"Règlement type" de l'ONU:

UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, N,N-BIS(CARBOXYMÉTHYLE)-ALANINE, SEL TRISODIQUE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT INTENSIF / CAMION - BÂCHE - BUS

(suite de la page 9)

*H332 Nocif par inhalation.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**NOEL = No Observed Effect Level**NOEC = No Observed Effect Concentration**LC = letal Concentration**EC50 = half maximal effective concentration**log POW = Octanol / water partition coefficient**GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals**ATE: acute toxicity estimate**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**IOELV = indicative occupational exposure limit values**Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3**** Données modifiées par rapport à la version précédente**